

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Megan Glendon

<https://www.cadre21.org/membres/6ef8b6186f7ccb58a646c065>

Date d'obtention : 2024-03-13 19:27:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

It is important to familiarize yourself with the trousse sexto and the procedures that must be followed when different situation occur involving sexting and minors.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

It will clarify for me which procedures must be followed when situations of sexting are brought to my attention. Having a clear processing place allows the school and police to know their respective roles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

I will be particularly mindful to determine from the onset whether the act is malicious or not which will inform my actions. I will also try to the best of my ability to minimize the circulation of any sexts.